



# COMMENT LE BÉTON AVANCE SUR LES LÉGUMES

**GENÈVE • Membre constitutif d'un comité référendaire contre le projet de déclassement de terrains agricoles entre Plan-les-Ouates et l'Aire, la coopérative maraîchère «Le Jardin des Charrotons» déplore la disparition programmée de la meilleure terre à légumes du canton.**

## JARDIN DES CHARROTONS

La plaine de l'Aire condamnée par la course aux terrains constructibles? C'est le sort qui est prévu pour le grand bassin de terres agricoles maraîchères du canton. L'Ouest de la plaine de l'Aire (Perly-Certoux, Confignon et Bardonnex pour Genève) étant partie du Projet d'agglomération St Julien-Plaine de l'Aire, il a «la chance» de souffrir d'un processus de consultation avant que la terre cultivée soit recouverte d'immeubles et d'industries. Ce n'est pas le cas de la zone Est, bordant la zone de villas des Verjus et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, qui semble déjà condamnée aux appétits d'extension du tissu urbain. Un projet de loi bientôt accepté en commission du Grand Conseil (PL 10523)<sup>1</sup> risque de prochainement condamner en vote plénier 41 hectares de terres cultivées à la disparition, sur une zone totale de 58 hectares<sup>2</sup>.

## Crise du logement versus crise alimentaire

Dans la profession agricole genevoise, les voix sont unanimes: les terres de la plaine de l'Aire sont les meilleurs du canton pour la production de légumes. La qualité du sol est cependant complètement absente de l'analyse du PL 10523. Pis, aucune expertise de pédologie (science des sols) n'a été menée dans la région. Comme lors de chaque rognage de la zone agricole, les urbanistes, architectes et ingénieurs dament le pion aux agronomes et aux agriculteurs dans les consultations. En outre, si l'«exposé des motifs» du projet de loi présente la zone comme une somme de «serres et de tunnels destinés à la culture intensive hors sol», il n'en est rien, puisque la quasi-totalité de la production est en terre sous abri ou en plein champ.

Ce que les autorités qui ont concocté ce déclassement ont oublié de penser, c'est qu'avant le béton, il y a ces terres alluvionnaires. La création de nouveaux logements fait oublier une autre réalité tout aussi fondamentale: les exigences d'une production alimentaire pour la population locale. A l'heure où la demande des consommateurs coïncide de plus en plus avec l'évidence écologique, à savoir produire et consommer localement, la disparition de l'espace agricole cantonal traditionnellement dévolu au maraîchage n'en est que plus choquante. Elle met en concurrence les deux fonctions fondamentales qu'un territoire doit pouvoir fournir à ses habitants: du logement et de la nourriture. Si le logement peut être construit là où les terrains constructibles le permettent déjà (densification, constructions, surélévation des bâtiments), le terrain agricole perdu l'est définitivement, lorsque les fondations remplacent la terre cultivable. Par ailleurs, le PL 10523 ne concernera le logement que dans une

proportion maximale de 70%. Le reste sera dévolu à l'industrie, aux infrastructures publiques, et peut-être même l'accueil des matchs du Genève-Servette Hockey club, avec le cortège de voitures et de nuisances que cela implique<sup>3</sup>.

Ces quelque 41 hectares de terres agricoles, s'ils étaient intégralement cultivés selon les principes de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP), permettraient de nourrir plus de 2000 familles, soit certainement plus que celles qui pourront loger dans la même zone déclassée (lire ci-contre). Ils pourraient en outre permettre à 28 paysans de vivre d'un salaire décent. C'est ainsi une question fondamentale qui se pose à travers ce projet de loi, et à travers les déclassements successifs et inin-

terrompus en zone agricole: veut-on nourrir les habitants de Genève avec une production locale, ou veut-on augmenter à jamais les exigences d'importations de denrées alimentaires? Et, a fortiori, veut-on voir disparaître la paysan-

nerie de Genève, à l'heure où la souveraineté alimentaire est en passe d'être inscrite dans sa nouvelle constitution? 1

<sup>1</sup> Consultable sur <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10523.pdf>

<sup>2</sup> Un comité référendaire se constitue ces jours pour tenter de contrer le déclassement dans les urnes. Renseignements sur le site <http://www.plainedelaire.ch/> et à l'adresse mail [referendum@plainedelaire.ch](mailto:referendum@plainedelaire.ch)

<sup>3</sup> Le projet de complexe sportif est visible sur [www.plan-les-ouates.ch/node/2402](http://www.plan-les-ouates.ch/node/2402)



«Veut-on nourrir les habitants de Genève avec une production locale, ou veut-on augmenter à jamais les exigences d'importations de denrées alimentaires?» (photo: Journée internationale des luttes paysannes, Genève, 17 avril 2009). LDD

## REPÈRES

### Quelques chiffres:

- > **Le Jardin des Charrotons:** 2,5 hectares = 140 familles nourries (en légumes).
  - > **Parcelle des Charrotons:** 1/16<sup>e</sup> de la zone agricole déclassée.
  - > **Rendement de la zone déclassée:** 140 x 16 = 2240 familles nourries (en légumes).
  - > **Paysans** pouvant vivre des terres de la zone agricole: 1,75 x 16 = 28.
  - > **Logements projetés** par le PL10523: 3000 maximum, 2000 ou 1000 selon d'autres projets.
- En conclusion, la zone déclassée permettrait de loger moins de personnes qu'elle permet d'en nourrir!

## Se mobiliser pour les terres nourricières

**Le Jardin des Charrotons** est une coopérative maraîchère établie sur la commune de Confignon depuis sa création, début 2007. Suivant le sillon tracé depuis plus de trente ans par «Les Jardins de Cocagne» à Genève ou «La Clé des champs» dans le Jura, la coopérative est un lien concret entre ville et campagne, entre producteurs et consommateurs. Elle regroupe 140 familles genevoises, qui emploient trois jeunes maraîchers pour mener à bien un projet commun: se fournir en légumes biologiques toute l'année, en suivant le rythme des saisons, en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et en rémunérant correctement les travailleurs de la terre. Toute la production des 2 hectares de cultures est divisée chaque semaine par 140 et livrée dans des points de distribution de la ville et du canton.

La coopérative fait partie de la Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité (FRACP), une plate-forme qui regroupe différentes initiatives ayant une chartre commune et qui a reçu l'Agroprix 2009, prix de l'innovation agricole. Outre une volonté de produire et de consommer en respectant l'écologie, saisons, proximité et prix rémunérateurs, ces initiatives ont le mérite de tisser des liens solides entre citadins et paysans. Les consommateurs sont impliqués dans le fonctionnement des initiatives, au même titre que les producteurs. Ces liens sont bien sûr d'ordre financier, mais également social, le but étant de briser l'isolement des uns et des autres et de supprimer les intermédiaires, qui, outre la marge phénoménale qu'ils s'accordent sur le dos des deux parties, brisent les échanges qui peuvent naître de la rencontre entre mangeurs et cultivateurs!

La coopérative a décidé de s'impliquer dans le référendum qui sera lancé dès la votation par le Grand Conseil, parce que la terre qui l'héberge est en danger de bétonnage compulsif. Mais ce ne sont pas seulement les 2,5 hectares qui la concernent qui la font réagir, c'est également et surtout parce qu'il est vital, aujourd'hui plus que jamais, de défendre les zones agricoles du canton, leur rôle nourricier, l'ensemble des personnes qui cultivent ces terres aujourd'hui et celles qui les cultiveront demain!

JARDIN DES CHARROTONS

## PROTECTION DES SOLS EN SUISSE

# «Nous ne sommes qu'au début du chemin»

Sur une grande part des terres émergées, à la rencontre du monde minéral et végétal, se forment sur plusieurs milliers d'années de minces couches fertiles, véritables épidermes vivants, appelés communément les sols. En plus de leur fonction première, à savoir la production de nourriture pour les hommes et les animaux, les sols remplissent de nombreux services économiques et «écosystémiques»: épuration de l'eau, régulation du régime des cours d'eau et des grands cycles biologiques, maintien des habitats et support de la biodiversité, régulateur du climat, support des constructions, protection des vestiges archéologiques etc. Sans sols, pas de nourriture, pas d'eau potable, des crues qui emporteraient villes et villages sur leur passage, des océans pollués, un climat impropre à la vie.

Il convient donc de préserver nos sols. Ceux-ci sont menacés par diverses dégradations et le bétonnage. Deux particularités rendent la protection ar-

due: d'une part, chaque mètre carré de sol compte, mais chacun a de bonnes raisons de penser qu'il peut faire exception du mètre carré qu'il s'approprie lui-même à dégrader. Or c'est le cumul de ces erreurs «locales» à l'échelle régionale qui rend la situation critique aujourd'hui. D'autre part, certaines dégradations sont irréversibles, et le bétonnage est de celles-là. Chaque mètre carré déclassé en zone à bâtir est irrémédiablement perdu. Freiner ce phénomène ne suffit pas, il faut tôt ou tard le stopper.

L'une des faiblesses évidentes de nos sociétés est qu'elles ne prennent pas en compte dans le prix du sol la valeur des services écologiques rendus par le sol. Si les paiements directs représentent un mécanisme qui prend acte du service rendu par l'agriculteur en entretenant le sol, le sol agricole n'est pas lui-même coté à son exacte valeur. C'est un peu comme si tout en payant l'électricité de nos barrages, on considérait que les barrages et leurs

bassins n'ont en revanche aucune valeur. Pourtant la recherche chiffre de mieux en mieux les services rendus par ce sol qui devient alors au moins aussi cher que le mètre carré constructible. Il reste à nos sociétés à faire preuve de conséquence et à matérialiser cette valeur, dans notre propre intérêt et pour la sauvegarde de nos sociétés.

**En Suisse, la surface de sols** nourriciers par habitant est faible en regard de la situation mondiale. L'agriculture suisse produit le 60% des calories nécessaires à nourrir la population, et elle importe pour cela environ 800 000 tonnes de céréales et de tourteau de soja destinés à nourrir les animaux de rente. En périphérie urbaine, les jardins de proximité connaissent un engouement croissant, leur offre s'opposant à celle des lieux de production intensive éloignés, de réputation sulfureuse, qu'il s'agisse de droits humains ou de santé du consommateur.

Au vu de ce qui précède, il semble évident que l'aménagement du territoire doit être réfléchi en intégrant la notion de protection des sols, et en évaluant toutes les valeurs des sols à leur juste prix. Des pays ou de grandes municipalités se sont déjà engagés dans cette direction. Ce n'est pas encore le cas de Genève hélas. Cette réflexion conduit en outre à des thématiques d'une importance sociétale indéniable comme la qualité de l'espace urbain et rural, les transports et la mobilité, le partage du foncier, l'autonomie alimentaire et le patrimoine agricole et culturel: autant de sujets sur lesquels les débats sont loin d'être clos.

Tout reste à faire en termes de protection des sols. C'est une affaire vitale pour tous mais hélas encore trop indifférente à chacun.

PASCAL BOIVIN ET ANTOINE BESSON.  
Agronomie, Sols et substrats. Haute école du paysage, d'ingénierie, et d'architecture (hepia), HES-SO Genève.